

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 9 MARS 2021**

-Appel des élus

Etaient présents : MM. MAYOR G. VERSMESSEN P. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER Ch. HALLUIN C. DESCHAMPS I. MAS I. BROUTIN F. MESTDAGH J. GAILLARD J.C. NOUE-FIRMIN L. LECLERCQ P. DORCHIES-BRILLON M. BOUSSEMART M. MINNENS L. STACHOWICZ M. (arrivé à 19h24).

Procuration : MR DUMOUTIER A. donne procuration à MR MAYOR G.

-Désignation du Secrétaire de séance : Madame TOMASELLA Chantal.

-Approbation du procès-verbal de la séance du 26 JANVIER 2021

Monsieur MINNENS : « Je voulais signaler que je diffuse monsieur le Maire. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Une simple observation, c'est vrai que vous avez fait le choix d'enregistrer lors du dernier conseil municipal, c'est une bonne chose mais c'est vrai que compte tenu de la configuration on ne s'entend pas très bien et on regrette que quelques fois on n'ait pas été entendu et qu'il y ait des points de suspension. C'était une simple observation mais on approuvera le compte-rendu. »

Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : « au préalable, l'opposition a souhaité me poser quatre questions donc je vous écoute ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « Monsieur le Maire, je souhaiterais savoir où vous en êtes de votre promesse de réhabiliter l'étang dans le cadre d'une convention VNF-fédération départementale de pêche-commune avec la participation de l'association des « Pecqueux d'bordure ».

Monsieur le Maire : « La convention avec VNF a été signée et renouvelée sur la même base de ce qu'a toujours été le partenariat entre VNF et la Ville. La fédération de pêche n'est pas partie prenante de cette convention avec la Ville. L'étang dépend en revanche de sa juridiction. La réhabilitation de l'étang n'est pas du ressort du budget communal. Elle nécessite un accord des propriétaires. Les « Pecqueux d'bordure » sont en désaccord avec la fédération de pêche car ils ont entrete nu ce site avec engouement pensant qu'il ne rentrait pas dans le giron de la fédération. Je suis à disposition des deux parties en tant que médiateur pour trouver un chemin d'entente heureux pour ce domaine qui fait partie du patrimoine du territoire allennois. Je n'ai strictement rien changé à la convention, ça a toujours été comme ça. S'il y a quelque chose à faire et bien je le ferai bien volontiers. J'ai déjà téléphoné au trésorier de l'association, je lui ai fait part puisqu'on m'accusait de ne pas avoir fait le nécessaire et j'ai bien rappelé que j'avais signé cette convention en 2016 convention identique à celle qui a été signée par mon prédécesseur. Autre question ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Monsieur le Maire, vous et votre équipe avaient été absents lors de cette crise sanitaire que nous traversons. Absents pour les commerçants, absents pour les associations, ...Que pensez-vous faire des économies réalisées sur le budget de fonctionnement pour leur venir en aide et plus généralement à ceux qui souffrent de cette crise sans précédent ? ».

Monsieur le Maire : « Le mot absent me semble injustifié et inapproprié. Je ne reviendrai pas sur toutes les actions portées par la municipalité et les agents communaux pendant cette crise sanitaire (masques, accueil des enfants de personnel prioritaire, réouverture de toutes les classes dès le déconfinement prononcé avec Restauration scolaire, aide aux courses, fichiers et appels des personnes vulnérables, astreinte technique et administrative 7 jours /7, les agents apprécieront une fois de plus la teneur de vos propos...Bref, je vous laisse à vos attaques. Pour ce qui est des commerçants, la seule fois où j'ai tenté de vous proposer d'échanger sur un sujet, c'était justement celui-là par l'intermédiaire de bons d'achat au moment de Noël. Et je vous ai présenté la lourdeur administrative qui découlait d'une somme qui resterait trop « symbolique » pour réemployer les mots de monsieur LECLERCQ. A l'arrivée, vous m'avez attaqué sur les cadeaux de Noël aux enfants scolarisés à Allennes. Les commerçants souffrant le plus sur Allennes on les connaît, ma porte est grande ouverte et l'a toujours été. (Notre brasserie peut en témoigner lors de démarches administratives ayant trait à l'accessibilité notamment). Pour le budget associatif, il est maintenu dans sa globalité et toutes les associations ne présentent pas forcément un bilan désastreux. Monsieur RIGAUT est mon porte-parole et demeure en relation étroite avec l'ensemble des associations autant que moi et chaque cas sera vu s'il le nécessite. C'est pareil pour l'ensemble des Allennois en difficultés, le CCAS est là et je peux vous dire que ceux qui en ont besoin le savent malheureusement. Autre question ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé au travers de votre programme que, nous vous citons, « l'accès aux sports pour tous sera au cœur de nos préoccupations en s'engageant, en coordination avec les associations sportives, à opérer la réfection du stade de football ». Nous aimerions savoir quel est votre projet pour le terrain et à quelle échéance vous le mettrez en œuvre ? »

Monsieur le Maire : « Cette question a été abordée avec des représentants du club de football notamment lors d'une réunion récente. L'échéance est simple, après le restaurant scolaire, c'est le prochain gros chantier du mandat ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « Monsieur le Maire, l'église est pour beaucoup de vos administré(es) un bâtiment qui compte et pas seulement pour ceux et celles qui la fréquentent. Vos prédécesseurs ont toujours été à son écoute et n'ont pas hésité à investir : soit pour la restaurer, soit pour la reconstruire. Aujourd'hui elle a encore besoin de vous pour assurer son maintien en état. A l'heure de la préparation du budget, nous vous saurions gré de bien vouloir réfléchir à la préservation de notre patrimoine et de prévoir le remplacement de la porte d'entrée ou tout au moins travailler à sa restauration. »

Monsieur le Maire : « Je suis étonné si vous me passez le jeu de mot que la porte d'entrée de l'Eglise pour demander quelque chose à la mairie émane d'Ensemble Pour Allennes. C'est d'ailleurs étonnant car pour ce qui est du chauffage qui a toujours été payé par la paroisse, nous en avons renouvelé tout le système récemment (plus de 20000€ quand même quand mes prédécesseurs justement choisissaient un chauffage au sol fort peu adapté aux lieux) et sommes en contact avec mes services pour en reprendre les factures. Pour le patrimoine symbolique et chrétien : rénovation de la chapelle et réfection de la Vierge (la chapelle au feu et la Vierge au rond-point au marais). Bien sûr, comme c'est fait vous ne jugez pas bon d'en parler. A ma connaissance, après avoir pris l'attache de l'association Saint Nicolas, aucune demande de la paroisse sur ce point ne m'est parvenue... Je verrai cela avec mes services et s'il y a quelque chose à faire nous le ferons bien volontiers. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Merci Monsieur le Maire. »

ORDRE DU JOUR

1 – Projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation : Lancement d'une consultation pour la partie démolition, désamiantage, déplombage de bâtiments existants.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation.

La maîtrise d'œuvre étant désormais confiée à Monsieur HANIQUE, il convient de lancer une consultation pour la partie démolition désamiantage et déplombage des bâtiments existants. Une procédure adaptée doit être engagée pour un montant prévisionnel de 57 000 euros H.T.

Madame DORCHIES-BRILLON : « Sur ce point, nous souhaiterions rappeler que nous ne sommes pas opposés à la création d'un nouveau restaurant scolaire et à l'amélioration des locaux destinés à la garderie d'ailleurs cette disposition figurait dans notre programme. Nous condamnons d'ailleurs avec force vos propos et ceux de votre adjoint à la jeunesse et à l'éducation par lesquels nous serions opposés à assurer le bien-être des enfants. Vous n'avez pas et bien heureusement le monopole du bien-être de qui que ce soit y compris celui des enfants. En revanche, nous continuerons à nous opposer de toutes nos forces à la manière dont vous menez ce projet dont le coût aujourd'hui est estimé à près d'un million six euros. Jamais depuis le lancement de ce projet, nous n'avons pu accéder aux différentes esquisses d'architecte lors d'un concours étant la base de ce type de projet. Jamais, nous n'avons eu la possibilité de savoir par qui a été établi le budget prévisionnel de cette opération à la base de la consultation pour le choix de l'architecte qui a été réalisé. Monsieur le Maire, ne nous demandez pas d'adhérer à votre projet quand vous nous mettez systématiquement sur la touche dès que nous essayons de mettre notre nez là où vous ne souhaitez que l'on le mette. Nous refusons votre gestion opaque de ce projet et en l'état des réponses qui nous sont apportées et à votre choix de l'architecte qui aura lui-même la charge de la maîtrise d'œuvre, notre groupe votera contre cette délibération. »

Monsieur le Maire : « Alors très brièvement, le montant on l'a estimé nous-mêmes, n'est-ce pas puisque aujourd'hui, le montant qui vous a été communiqué c'est le résultat du travail de l'architecte qui a été choisi par la Commission d'Appels d'Offres, je dis bien par la Commission d'Appels d'Offres pas par moi et c'est pour cette raison que les chiffres divergent évidemment. Donc, je ne vous demande pas d'adhérer à mes projets sinon vous n'auriez pas eu le vôtre mais toujours est-il qu'il figurait aussi dans mes projets et de cette manière-là, donc voilà, dont acte ! C'est mon projet que j'applique et non pas le vôtre. Ce que vous comprendrez aisément. Y-a-t-il d'autres questions ? »

Monsieur DAL MORO : « Vous vous êtes également abstenus sur les demandes de subvention que nous avons fait sur ce dossier pour plus de 700 000 € »

Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est une abstention et non un vote contre, c'est différent... »

Délibération adoptée par 18 voix pour, 4 voix contre

2 – Recrutement : création de poste d'adjoint technique pour le poste de Responsable d'Office au restaurant scolaire.

Monsieur réexplique les raisons de ce recrutement comme évoqué en commission Finances-administration Générale, (vérification du respect cahier des charges, compensation du recrutement par un départ en retraite)

-Vu le tableau des emplois,

-Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial ou (Adjoint technique principal 2^{ème} classe ou principal 1^{ère} classe), en raison de la création d'un poste de Responsable d'Office au restaurant scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée,

-La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour remplir les fonctions de Responsable d'Office au restaurant scolaire à compter du 1^{er} juin 2021.

Monsieur le Maire : « Avez-vous des questions relatives à cette embauche ? »

Monsieur LECLERCQ : « Bon nous sommes toujours avec la même question. Quelle sera la forme de restauration retenue, nous avons bien compris que ce ne sera pas une externalisation pure. Cependant, on aimerait savoir qu'est-ce que vous avez pensé comme solution. Si c'est une liaison froide, une liaison chaude, des surgelés avec remise en température in situ, si c'est un contrat de livraison de matières premières, si vous avez privilégié des fournitures en bio avec des fournisseurs locaux de proximité. Alors pour le coup, on n'est pas contre la création de ce poste. Cependant, nous nous interrogeons sur le modèle de fonctionnement que vous aviez et que vous avez actuellement en restaurant scolaire. Devons nous comprendre que ce poste n'existe pas ? Et que personne n'assure la veille et le respect en matière d'hygiène alimentaire dans ce lieu ? Ce poste existe-t-il ou n'existe pas actuellement ?

Monsieur le Maire : « Alors, ce poste n'existe pas sinon il y aurait une personne dessus ».

Monsieur LECLERCQ : « D'accord, dans la négative qui assure à ce jour les commandes, les présentations des menus, le respect des livraisons, le respect de la chaîne alimentaire, la maîtrise de l'HACCP, la prise en compte du cahier de doléances, les préparations de régimes ? personne le fait ? »

Monsieur le Maire : « C'est un procès que vous me faites ? ».

Monsieur LECLERCQ : « Non, non, non »

Monsieur le Maire : « Ça fonctionne comme ça depuis des années, on a nommé une responsable. Or, aujourd'hui, on estime qu'il faut sortir de cela, donc on souhaite embaucher quelqu'un dont c'est le métier ».

Monsieur LECLERCQ : « D'accord, comme je vous le dis on n'est pas contre la personne. Ce que je note c'est qu'aujourd'hui il y a une personne qui assure cette fonction. Donc dans les ressources qui sont en place, monsieur le Maire, je suis désolé vous vous êtes prétendu être le chantre de la relation sociale mettant en doute la nôtre, la mienne. Avez-vous réalisé les entretiens annuels d'évaluation et de performance de ces personnels ? »

Monsieur le Maire : « je vous ai déjà répondu, oui. Les entretiens d'évaluation ont lieu tous les ans. »

Monsieur LECLERCQ : « D'accord, dois-je comprendre que personne ne s'est dégage ? »

Monsieur le Maire : « Comprenez comme vous voulez. »

Monsieur LECLERCQ : « comprenez que nous on n'a pas connaissance du bilan social puisque vous n'en faites pas vous n'êtes pas assujetti à le faire. Mais on reste quand même convaincus faute d'élément probant à nous présenter, qu'il était possible par le biais de la formation aux fonctions et des prérequis des personnels d'accéder à ce poste par la formation professionnelle. Je comprends que ce poste n'a pas été présenté en interne »

Monsieur le Maire : « Non »

Monsieur LECLERCQ : « D'accord donc vous estimez que personne ne peut prendre le poste pour des raisons qui vous sont propres »

Monsieur le Maire : « pour quelles raisons, ça ne s'est pas fait naturellement depuis des années que ça fonctionne comme ça ? et pas seulement dans mon mandat de Maire. C'est tout c'est ce que je vous ai expliqué en commission. Si on juge, oui ben on a le droit de juger et je préfère cette fois-ci avoir affaire à un professionnel dont c'est le métier, voilà ».

Monsieur LECLERCQ : « D'accord donc personne n'a le niveau pour prendre le poste, personne avec une formation professionnelle pour accéder à ce poste parce que manifestement, ils n'ont pas les prérequis et donc on est dans du recrutement pur et dur »

Monsieur le Maire : « oui, et c'est un mal ? »

Monsieur LECLERCQ : « Non, non moi je m'étonne de l'absence de transparence sur les évaluations du personnel et d'évaluation de performance. Ça fait partie des éléments sur lesquels... »

Monsieur VERSMESSEN : « ce ne sont pas des données publiques »

Monsieur LECLERCQ : « Vous savez monsieur à 2, 3 salariés près vous présentiez un bilan social, d'accord ? »

Monsieur le Maire : « on a présenté le bilan social ».

Monsieur VERSMESSEN : « Mais oui, vous en étiez destinataire »

Monsieur LECLERCQ : « Le bilan social est un peu haché hein quand même. »

Monsieur le Maire : « il faut bien reconnaître que c'est très difficile de vous contenter ».

Monsieur VERSMESSEN : « si on pouvait se recentrer ? »

Monsieur LECLERCQ : « Si on pouvait se recentrer, pourquoi le poste n'est pas présenté en interne, point. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « en évitant un recrutement externe ».

Monsieur le Maire : « Eh bien c'est votre avis, okay »

Délibération adoptée par 18 voix pour et 4 voix contre

3 – Convention relative accès portail métropolitain logements locatifs sociaux.

Madame MARCHE présente la délibération.

La Conférence intercommunale du logement (CIL) de la Métropole Européenne de Lille est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la Convention intercommunale d'équilibre territorial, ainsi que son annexe la Charte métropolitaine de relogement et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. La MEL, à travers ces trois documents cadre, s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande.

Pour servir cet objectif, la MEL a développé un portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux, offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements.

Le portail doit permettre une connaissance partagée, entre les partenaires du territoire, de la situation effective des résidences et des quartiers. Les données partagées dans le portail sont mises à disposition sous forme de statistiques et organisées en 3 thématiques :

- Données descriptives du parc provenant du Répertoire des Logements Sociaux (fichier RPLS),
- Données d'occupation (qualification du parc de l'Union Régionale Habitat Hauts-de-France, données bailleurs, et lorsqu'elles sont disponibles les données issues de la cartographie nationale de l'occupation sociale du GIP-SNE),
- Données agrégées sur les attributions (données issues de l'infocentre du SNE et traitement MEL).

Les partenaires souhaitant disposer du portail des logements locatifs sociaux de la MEL doivent signer une convention relative aux modalités d'accès et s'engagent ainsi à respecter les conditions d'utilisation, de sécurisation des données et à ne pas communiquer les données du portail. Ils s'engagent à les utiliser uniquement et strictement dans le cadre de celui indiqué dans la convention, c'est-à-dire la définition, le suivi des politiques d'attribution, de programmation de logements sociaux et la préparation concertée des commissions d'attribution logement.

La convention précise également les règles de confidentialité (le recueil, le transfert et l'exploitation des données sont soumis au respect des règles mentionnées dans la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016).

Il est proposé au Conseil municipal de la ville d'Allennes-les-Marais, d'autoriser la signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée entre la Métropole Européenne de Lille et ALLENES-LES-MARAIS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Réalisation d'un emprunt pour le projet « création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation »

Pour le financement de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 600 000.00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement	15 ans
Périodicité	Trimestrielle
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt	0,37 %

Monsieur MESTDAGH : *« Au départ, il n'était pas prévu d'effectuer un emprunt. Qu'est-ce qui incite à le faire ? est-ce que ça ne va pas nous pénaliser par la suite par exemple sur le stade, si on se retrouve limités derrière non ? Y a pas un risque ? Je ne suis pas opposé à ce qu'on fasse un emprunt mais comme on avait dit qu'on n'allait pas en faire... »*

Monsieur le Maire *« Au départ on ne devait pas en faire mais je rappelle quand même que le projet au départ n'était pas à 1,5 million ou 1 552 000 ou je ne sais plus et comme on peut bénéficier dans le cadre du plan de relance d'un prêt intéressant c'est pour cette raison qu'on se lance et justement pour ne pas mettre à mal la trésorerie et notamment le projet suivant qui est de s'attaquer au stade de foot ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Je trouve que c'est une bonne réponse que de dire on le fait parce qu'on profite des largesses de l'Etat pour le faire. Enfin bon ... Monsieur le Maire, en février 2020 juste avant les élections vous vous étiez engagé et je vous cite à ne pas contracter d'emprunt sur la période 2020-2024. Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Vous vous souviendrez tout de même que c'était un élément fort de votre programme et je pense que c'est bon de le rappeler à ceux qui vous ont fait confiance. Pour notre part, nous sommes fermement opposés à ce nouvel emprunt que vous avez décidé de lancer qui ne fera qu'augmenter la dette par habitant et qui sera de loin supérieur aux communes de la même strate ».*

Monsieur le Maire : *« Ce n'est pas vrai, c'est écrit dans le ROB »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« On en parlera au moment du ROB justement et on vous expliquera comment le calcul doit se faire parce que l'année dernière vous avez bien intégré la dette de la CCHD. Cette année on le voit plus comme ça cela fait lisser le montant de l'emprunt. En tous cas, on en parlera dans le Débat d'Orientations Budgétaire si vous le voulez bien. En l'état, on votera contre puisque ça ne fait qu'augmenter la dette ».*

Monsieur le Maire : *« la dette de la CCHD n'apparaît pas parce qu'elle déduite de notre attribution de compensation ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« On en reparlera si vous le voulez bien. Donc nous voterons contre cette délibération ».*

Monsieur le Maire : *« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ».*

Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 voix contre.

**5 – Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale « Villages et Bourgs »
Programmation 2021 : Création d'un nouveau scolaire, garderie maternelle, lieu de
stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de
la cour de récréation » - Délibération modificative**

-Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 596 500 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'aide départementale Villages et Bourgs – Programmation 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : **1 596 500 € HT**

Aide départementale Villages et Bourgs : **300 000 € (18,79%)**

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet serait entièrement réalisé en septembre 2022.

18 voix pour et 5 abstentions

6 – Rapport d'orientations budgétaires.

Préambule :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe », vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), notamment en instituant l'obligation de présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B). Le décret 2016-841 du 26 juin 2016, vient quant à lui préciser le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du R.O.B.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, reprenant la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel. Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

Cependant, fidèle reflet des priorités politiques consignées depuis 2014, le budget 2021 poursuivra **les 4 grands objectifs** suivants :

- Poursuivre la modernisation des équipements municipaux à destination du grand public, notamment les secteurs scolaires, périscolaire et extrascolaire.
- Renforcer la qualité de vie des habitants, du plus jeune au plus âgé notamment en termes d'offres auprès de la petite enfance et les professionnels du secteur.
- Accompagner le tissu associatif
- Optimiser et développer la qualité des services publics tous secteurs confondus

Contexte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le rapport, qui vous est présenté, est marqué par le contexte sanitaire tendu et inédit dans le prolongement de cette épidémie de COVID 19 et une situation difficilement sous contrôle avec l'émergence de nouveaux variants faisant craindre une nouvelle vague de contamination sur le territoire national mais aussi métropolitain.

Les perspectives économiques nationales ont de ce fait un effet non négligeable au moment de dresser les prévisions budgétaires municipales.

Ainsi, il ne peut être exclu que la prospective financière actuelle fasse l'objet de rectifications en cours d'exercice et ce encore davantage qu'à l'accoutumée.

Néanmoins, il s'agit pour la commune d'assumer son rôle et de dégager des priorités municipales fortes aussi bien pour les habitants que pour l'ensemble des structures parties prenantes dans le développement local d'Allennes-les-Marais.

Dans cette optique, la municipalité oriente ses priorités sur la solidarité à travers son soutien aux associations et son financement du CCAS, la démocratie participative, la modernisation de ses équipements, la tranquillité publique et la préservation de son patrimoine naturel.

A. Le contexte budgétaire et financier

Le contexte sanitaire allié à la fusion MEL/ CCHD a eu pour effet de dégager un excédent de fonctionnement qu'il convient d'interpréter avec précaution.

Il vient s'ajouter à l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de dépasser le seuil des 3500 habitants qui a engendré des recettes supplémentaires. Les dépenses liées à la COVID 19 n'ont pas gommé totalement les économies liées au fonctionnement haché des actions municipales.

Cela étant, la relance espérée des activités au cours de l'année 2021 engendre une augmentation prévisible des dépenses.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allennois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, il convient de demeurer prudents sur les effets d'aubaine que peuvent constituer les bonifications artificielles et passagères de l'arrivée à la MEL. En effet, la CLECT de la Métropole ne rendra ses arbitrages définitifs concernant le territoire de la Haute Deûle qu'au 2ème trimestre 2021 du point de vue des réelles attributions de compensations qui seront versées au cours du mandat.

Malgré cela, la relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Au niveau national, la volonté du pouvoir central de redynamiser au plus vite l'économie à travers un plan de relance sans précédent doit trouver sa traduction dans les projets municipaux. Le niveau extrêmement faible des taux d'intérêt incite à recourir à l'emprunt dans le projet primordial du nouveau restaurant scolaire.

En outre, les dispositifs de financement seront mobilisés pour amoindrir la part à charge communale et prévoir le financement des autres projets du mandat. Malgré un contexte de manque de visibilité des ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 16^{ème} année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la ville de **développer son offre de service à la population**, mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 7 ans, **la transformation de la ville**.

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans **une politique de stabilité de moyens financiers envers les collectivités** ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des prochaines années. Il demeure important de saluer le soutien sans faille de la CAF qui a maintenu ses financements envers les ALSH notamment malgré une baisse de l'activité liée aux épisodes de confinement en 2020.

B. Le périmètre budgétaire prévisionnel 2021 :

a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Dans un contexte difficile, où la pression fiscale reste, sur le plan national, à un niveau élevé, la crise sanitaire pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, **la Municipalité exclut d'alourdir encore plus la fiscalité** pour les ménages.

Ainsi, aucune hausse de la part communale des taux d'impôts locaux ne sera appliquée pour le budget 2021, et ceci **pour la 16^{ème} année consécutive**.

La conséquence budgétaire de la baisse et de la suppression progressive de la taxe d'habitation, devrait se traduire par une baisse de la fiscalité locale et une augmentation des compensations reçues par l'Etat, en principe, à l'euro près. Toutefois, ces effets ne seront réellement et définitivement observés qu'au terme de la mise en œuvre de la réforme soit à l'horizon 2023.

Eléments prospectifs : sauf hypothèse d'une nouvelle baisse des dotations ou de nouvelles charges de fonctionnement transférées ou mises à la charge des communes par l'Etat, la ville d'Allennes-les-Marais prévoit de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ni en 2021, ni en 2022.

b) L'incertitude sur les engagements de l'Etat et le gel des reversements de l'intercommunalité.

➤ L'incertitude sur les engagements de l'Etat pour l'année 2021

A périmètre constant, et hors FCTVA, les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stabilisés en 2021 au niveau de 2020. Néanmoins, le Projet de loi de finances de l'Etat couplé au plan de relance et ses mesures de baisse d'impôts de production risquent à terme de peser sur les produits fiscaux des collectivités.

Le passage à plus de 3500 habitants induit une hausse des dotations.

Compte tenu de ce qui précède, et par application du principe de précaution, nous considérerons les concours reçus de l'Etat pour 2021, y compris mesures de péréquation, comme stables ou en légère hausse.

➤ Les montants prévisionnels de l'Attribution Communautaire

Fruit du travail de la CLECT en prévision de la fusion, l'Attribution Communautaire s'élèvera à 495 842,48€ en 2021 (529 596€ - 33 735,52€).

Cela étant, les arbitrages de la CLECT métropolitaine n'étant pas totalement arrêtés, une prudence habituelle reste de mise sur cette ressource.

En outre, à cela doivent se déduire les participations directement versées par la MEL comme celle du SDIS par exemple. (Environ 100 000€ + le prorata 2020 d'environ 78 420€ non facturé l'an dernier + la quote-part dette CCHD 27 159€). Soit un montant rectifié prévu à 290 263€ pour cette année.

c) Stagnation des recettes des domaines et des autres participations

Les recettes des domaines et des activités stagnent après une franche augmentation en 2019 liée au développement des services notamment envers la jeunesse, et surtout d'une meilleure valorisation du patrimoine municipal ainsi que du dynamisme de nos activités dont la fréquentation était en nette progression hors crise sanitaire. On peut remarquer qu'en 2020, malgré la crise, les produits de ce chapitre n'ont baissé que de 12% alors que l'activité est restée au point mort pendant deux mois.

d) Attribution de compensation en nette progression

Conséquence directe de la fusion, l'attribution de compensation par rapport aux reprises de compétences par la commune avait augmenté les recettes de 495 842,48€ en 2020. Reste à déterminer si cette recette figée sur le long terme permettra de couvrir les dépenses que la Ville devra assumer pour toujours. Cette progression sera donc à interpréter en fonction du coût sur plusieurs années de cette reprise d'activité, soit en régie, soit en délégation de service public. La hâte avec laquelle ce processus avait dû s'opérer et la crise sanitaire ayant fait prendre du retard à la CLECT pour facturer les compétences exercées par la MEL ont pour effet de réduire artificiellement le montant de l'AC de 200 000€. Cela étant la Dotation de Solidarité Communautaire portée à 221 200€ gomme les effets de cette saccade.

e) Stabilité des recettes contractuelles et manque de visibilité

Depuis plusieurs années, les recettes issues des différents dispositifs contractuels, notamment ceux de la CAF restent marquées par un **phénomène de tassement**, auquel s'ajoute parfois un **manque de visibilité** tant sur les niveaux d'intervention que sur les règles d'éligibilité ou sur la pérennisation des enveloppes mobilisées.

De ce fait, la Ville prévoit des inscriptions budgétaires 2021 maintenues au niveau de l'an dernier, afin de tenir compte des montants réellement perçus au titre de 2020.

Eléments prospectifs : sur la période 2020-2021, l'évolution de ces recettes, pour lesquelles la visibilité à moyen terme reste faible, et la pérennité régulièrement remise en cause, sera considérée comme stable ou en légère augmentation du fait du développement de nouveaux services sous couvert d'un retour à la normale plus qu'incertain avec la pandémie présentant des signes de reprise imminente.

f) Légère augmentation des autres produits de gestion courante

Elle s'explique par les réalisations nouvelles (Micro-crèche) qui induisent une rentrée financière plus importante notamment en matière de loyers.

A cela s'ajoutent les exonérations COVID consenties par le Conseil Municipal en 2020. Il n'est pas prévu actuellement de les reconduire en 2021.

g) Recettes d'investissement : toujours difficiles à mobiliser et à anticiper

S'agissant des recettes d'investissement, leur anticipation et leur révision restent un exercice difficile, de sorte que la Ville restera prudente sur le rythme et la hauteur des inscriptions budgétaires.

Néanmoins, environ 1 393 000€ seront inscrits, suite à des notifications reçues, le FCTVA, les excédents de fonctionnements capitalisés et le recours à un emprunt de 600 000€ auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

En outre, l'excédent reporté s'élèvera à 715 940,22€.

Éléments prospectifs : Sur la période 2021-2022, l'estimation des recettes d'investissement, fortement liée aux investissements programmés, et aux décisions des autres partenaires publics, restera prudente et se fera davantage au fil de l'eau, au fur et à mesure de la réception effective des notifications.

Le premier élément d'interrogation viendra déjà des politiques d'accompagnement budgétaire de la Métropole Européenne de Lille qui sont en phase de renouvellement et de redéfinitions.

A l'instar de l'ensemble des financeurs potentiels, les priorités de l'EPCI demeurent à rapprocher de celles de la commune pour proposer une programmation d'investissements en adéquation avec les possibilités de subventions qui nous seront offertes.

h) Un endettement plus important pour répondre aux besoins mais qui reste maîtrisé

Depuis 2014, la municipalité s'est efforcée de rattraper un retard d'investissements notoire sur les équipements publics lié à une conjoncture financière défavorable précédemment.

L'afflux de nouveaux habitants générant de nouveaux besoins et de nouveaux modes de vie a fortement incité la commune à investir pour satisfaire aux attentes des Allennois.

De plus, les protocoles sanitaires en vigueur ont mis en exergue l'urgence de revoir le restaurant scolaire, les locaux de l'école maternelle et sa garderie. Ce challenge a eu pour effet de recourir à l'emprunt dès 2021 pour atteindre un encours de la dette à 2 046 416,69 €.

Un élément est également à retenir : c'est la reprise d'une partie de la dette de la Communauté de Communes de la Haute Deûle pour un montant de 434 544€ concernant Allennes-les-Marais soit une annuité de 27 159€ jusqu'en 2035.

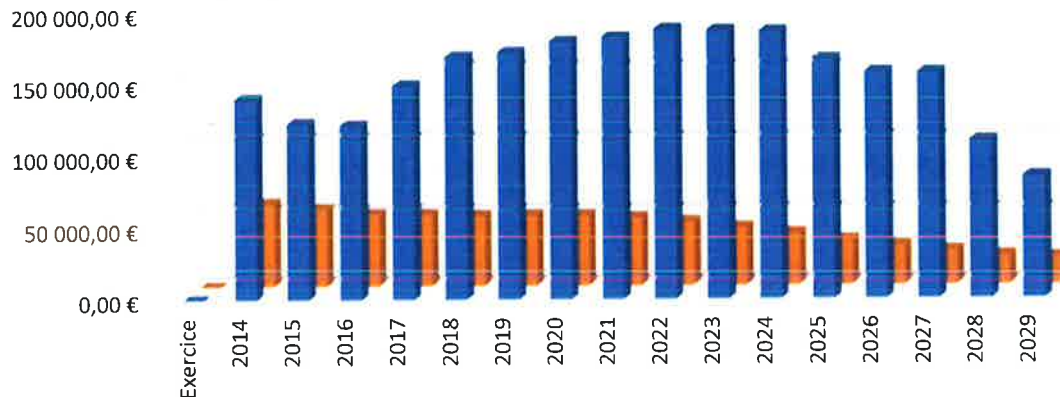
Malgré cette entorse à la programmation de la municipalité, l'endettement retrouvera son niveau initial de 2020 dès 2024 grâce aux taux d'intérêt très incitatifs que nous avons obtenus et à l'extinction de prêts contractés par les mandatures précédentes. Ainsi, l'objectif sera de tenir sur fonds propres et subventions les opérations d'équipements sur les 5 prochaines années.

Après un programme d'entretien profond et de rénovation du patrimoine existant, mais aussi le rythme soutenu d'investissements pour satisfaire aux besoins grandissants et évolutifs de la population, la ville d'Allennes-les-Marais entend entamer son processus de désendettement pour revenir au niveau de celui de 2014 d'ici à 2028 (hors reprise de dette CCHD).



STRUCTURATION DES REMBOURSEMENTS

Diagramme de remboursement



Il convient de remarquer que la part des intérêts de la dette ne fait que baisser preuve d'une bonne négociation des taux d'intérêts par la municipalité auprès des organismes bancaires. Pour rappel, concernant le prêt contracté pour la maison médicale de 450 000€, il est judicieux de rapprocher l'annuité de 19 902,44€ au montant des loyers perçus de 40 168,32€.

Enfin, il convient de noter qu'au cours du mandat, deux emprunts seront soldés :

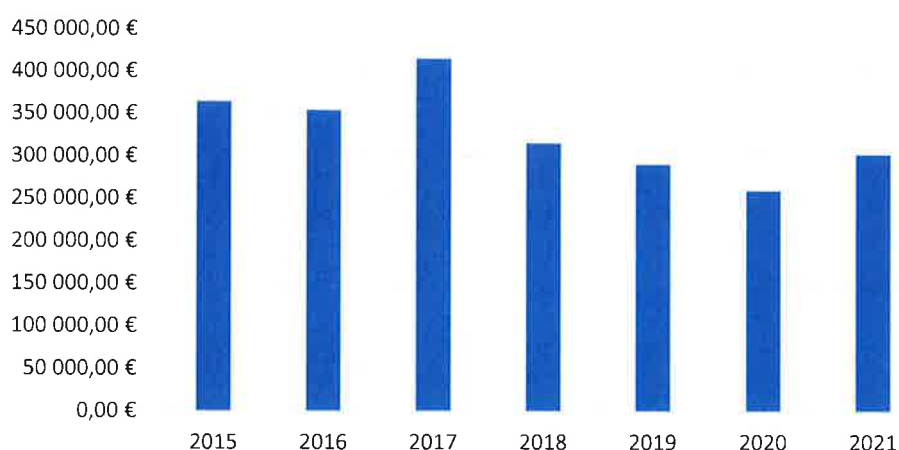
- 2024 Rénovation Extérieure de l'Eglise (annuité 18 494,88€)
- 2025 Construction Béguinage pour Personnes Agées (annuité variable entre 10 164,21€ et 8711,63€)

Eléments prospectifs : Jusqu'à la fin du mandat, l'objectif recherché sera de ne pas contracter d'emprunt supplémentaire.

Eléments comparatifs : le poids de la dette par habitant atteint **581,37€ en 2021** alors que les communes de même strate atteignaient en moyenne **594€** par habitant en 2018 selon le ministère de l'Economie et des Finances.

La capacité de désendettement est aujourd'hui évaluée à **5,11 ans**. Sans recours à l'emprunt d'ici la fin du mandat, elle repassera sous **les 4 années**.

Montant de l'autofinancement



La conjugaison des investissements importants consentis par la Ville sur les 7 dernières années et du développement des services à la population notamment en matière de jeunesse ajoutés aux effets de la fusion de la CCHD et la MEL ont pour conséquence de grever les capacités d'autofinancement. La recherche de pistes d'économie notamment par la mutualisation est à prioriser pour les années à venir mais nous retrouvons déjà des capacités au-delà des 300 000€. Si l'on y ajoute les 450 000€ d'excédents de fonctionnements capitalisés cette année, le niveau actuel permet de voir l'avenir et la pérennité des services à la population sereinement.

C. Des choix : les décisions d'orientation budgétaire

Avec un budget de fonctionnement s'élevant à 3 479 882,72€ en 2021, les décisions d'orientation budgétaire 2021 **continueront de traduire les priorités** politiques de la municipalité.

a. Masse salariale et assurance du personnel :

En raison du développement des services à la population, l'évolution de carrière des agents, l'essor des équipements communaux, depuis le début du mandat, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d'intercommunalité, l'année 2021 sera marquée par une augmentation de la masse salariale.

Celle-ci s'explique notamment par :

- La reprise de compétences exercées auparavant par la Communauté de Commune de la Haute Deûle
- Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
- L'application du RIFSEEP
- L'augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment
- Le recours à du personnel supplémentaire pour faire face aux contraintes sanitaires (écoles, cantine, ALSH...)

Demeurera la piste d'élargissement des horaires d'accueil des administrés en Mairie qui induira sans nul doute des surcoûts qui restent à évaluer.

Celle-ci s'intégrera dans le travail de négociations avec les représentants du personnel sur le temps de travail qu'il était prévu d'entamer dès les échéances électorales municipales passées. Le contexte sanitaire en a décidé autrement.

Les expérimentations de mutualisations d'actions ou de projets, avec nos partenaires (la MEL notamment) et d'autres communes voisines resteront encouragées.

Structure des effectifs et de la masse salariale

↳ Les effectifs 2021 :

Au total ce sont **42 postes titulaires** qui sont pourvus au 1^{er} janvier 2021 (niveau stable) représentant **37,5 Equivalents Temps Plein (E.T.P)**. Des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie.

Par rapport à 2020, le nombre de titulaires augmente d'environ 5%. En prévision, une création de poste viendra s'ajouter à Temps Complet pour les missions de responsable d'office. Cette création sera compensée par un départ en retraite en juin 2021.

↳ La masse salariale 2021 :

Au total, la masse salariale 2021, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, en augmentation, d'environ **236 073,37€**. (+15,16%)

Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par le contexte sanitaire nécessitant plus de personnel notamment dans les domaines scolaires, péri et extrascolaires et surtout d'une provision en fonction du contexte que nous rencontrerons.

Le régime indemnitaire + supplément familial représentent environ **11,20 %** de l'ensemble des rémunérations versées.

↳ La gestion du temps de travail 2021 :

Le temps de travail légal est de 35 heures. Le temps de travail est variable entre les filières au niveau de l'effectif municipal : 35h en filière technique, 36h30 en filière administrative, animation, sport, culture.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 9 jours de RTT pour les personnels concernés.

b. Le fonctionnement durable de la collectivité

L'implication de la Ville sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable passe tout d'abord par un ensemble d'actions visant à sensibiliser et à engager les Allennois sur ces problématiques, et à favoriser les initiatives prises en ce domaine. Elle suppose également d'agir sur ses propres comportements et d'inciter ses agents et ses partenaires à l'adoption d'attitudes davantage éco-responsables.

La ville d'Allennes-les-Marais entamera ainsi en 2021 la mise en œuvre des grandes orientations à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21.

La volonté de la ville reste ainsi de réduire les consommations d'énergie, de fluides et de consommables dans le double objectif de limiter l'impact de ces consommations sur le cadre de vie et de rationaliser ses dépenses dans ces domaines.

Les installations neuves ou réhabilitées font l'objet d'une prise en compte systématique d'économies avec l'utilisation de technologies nouvelles comme, le futur suivi des consommations en temps réel via « Linky » et la mise en place d'équipements économes comme la LED ou les détecteurs de présence.

Les installations sont également pilotées sur horloges astronomiques ou sur horloges programmables lorsque cela est possible, ces solutions permettant de réduire la durée de consommation des équipements.

Porter une attention plus soutenue au développement durable implique également de développer tout au long de l'année 2021, un certain nombre d'actions qui impliquent les Allennois sur cette thématique, sensibilisent les différents publics en encourageant les initiatives des habitants.

A l'instar de ce qui est proposé dans la promotion de la culture biologique par les jardins familiaux du CCAS, le concours des façades fleuries, le verger communal, des actions coconstruites par ateliers participatifs notamment se tiendront sur cette thématique.

Enfin, la Ville inscrit ses efforts en faveur de la réduction des déchets, en engageant en 2021, la 19^{ème} édition d'Allennes Propre sous réserve des conditions sanitaires.

La Ville entend également sensibiliser par la convivialité avec un programme d'animations qui contribueront à la découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire. Cette volonté est déjà prégnante dans les échanges avec la Métropole Européenne de Lille qui est sensible à cette thématique et a les moyens de nous accompagner en ce sens à travers les projets de voies douces.

La Ville traduira sa volonté d'entretenir le parc arboré de son territoire par une politique de plantations qui permettra de conforter celui-ci. Elle mettra ainsi en application un engagement de remplacer chaque arbre abattu.

La Ville, à l'occasion de la reprise de la gestion des espaces verts et des espaces publics, lance une modernisation et une accentuation de ses méthodes d'entretien et de maintenance de ses nombreux espaces verts, de ses rues, et de ses espaces publics. Elle s'équipe en ce sens dans son PPI services techniques. L'acquisition d'une parcelle et son aménagement en verger se feront en lien avec les écoles et le Conseil Municipal des Enfants.

Enfin, l'entrée en vigueur de la loi EGALIM qui vise à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous en instaurant :

-50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont bio) dans la restauration collective publique en 2022 ;

-Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire : dons étendus à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire ;

Cette mesure qui vise au bien-être et à l'éducation à l'alimentation des enfants accueillis en restauration scolaire, aura à n'en pas douter un impact financier à moyen terme. Cela étant, elle se donne les moyens humains et financiers pour pousser au maximum de ses possibilités cette démarche dans l'assiette de nos enfants scolarisés à Allennes-les-Marais.

c. L'offre de service de proximité aux habitants

▪ Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants

Une **gestion de Services aux familles** modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat précédent continuera à se décliner en vue d'améliorer l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, de la santé, du soutien à la parentalité, de l'animation locale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistants Maternelles.

En 2021, à l'instar des années précédentes, la ville et surtout le CCAS poursuivront leur travail en faveur des familles en difficultés à travers des actions d'accompagnement. C'est notamment vrai en matière éducative de jeunesse avec l'Espace Jeunes Allennois (EJA) qui permet un suivi et une veille individuelle des adolescents allennois. Le projet bourse au permis de conduire a d'ailleurs été confié au CCAS et les modalités doivent être arbitrées au cours de l'année.

L'adhésion à la convention départementale pour les personnes vulnérables et la prise en charge de transports scolaires montrent le souci municipal de répondre à ses administrés.

▪ Les jeunes parmi les priorités

En 2021, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse. Elle le fait ainsi d'une part en confortant les prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes proposées dans le cadre de son partenariat avec les écoles de la ville. D'autre part, la Ville confirme les actions engagées dans le cadre du projet global en direction des jeunes allennaises en l'étendant aux plus petits.

Les « **Prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes** » ayant lieu sur le temps scolaire et méridien sur la base du volontariat des enfants, dispositif instauré depuis 2019, seront poursuivies et accentuées. L'offre de prestations s'étend dans les domaines de la culture et du sport, de la prévention et de la sensibilisation à l'environnement à la sécurité numérique. Ces actions prennent également corps par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants. L'offre étoffée depuis l'année scolaire 2018/2019 est renouvelée pour 2020/2021.

Parallèlement, la Ville poursuivra et accentuera ses actions dans le cadre du plan mercredi mis en place depuis la rentrée 2018/2019. Il vise à promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, à favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre.

De même, la Ville poursuit la mise en œuvre des **classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle**.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.

Fort des succès obtenus à l'occasion des **manifestations dédiées à la jeunesse**, la Ville renouvellera ses opérations avec une volonté constante de mieux répondre aux attentes des jeunes en s'adaptant aux nouvelles tendances et en s'appuyant sur les recommandations des adolescents accueillis.

▪ Le soutien aux associations pour maintenir « le bien vivre ensemble »

Dans la continuité de ses engagements, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

Un regard bienveillant sera porté sur l'ensemble de ces acteurs ayant souffert et souffrant encore de la crise COVID qui n'en finit pas.

Elle maintiendra son niveau d'exigence quant à la bonne utilisation des deniers publics et continuera à inciter les acteurs associatifs à adopter des modèles économiques viables.

Dans un contexte espéré de sortie de crise, les moyens mis à disposition des associations allennaises tels que la mise à disposition de salles municipales, le prêt de matériel ou encore la mise à disposition de personnel seront poursuivis, avec une recherche constante d'optimisation de ces moyens, de responsabilisation et une redéfinition de la prise en charge des coûts de nettoyage et d'entretien. La Ville s'efforcera également d'impliquer les structures associatives dans sa démarche de réduction des déchets.

▪ L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous

Dès que les conditions le permettront à nouveau, le budget alloué aux fêtes et cérémonies revu à la hausse offrira l'occasion à tous les Allennais de se réunir et de partager des moments festifs dont ils ont grandement besoin.

En 2021, la Ville proposera nous l'espérons ses **rendez-vous traditionnels à destination des familles** : dans la mesure du possible Allennes en Fêtes, Salon de la Gastronomie et du Terroir, Fête de la Musique...

▪ **Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie**

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

Une concertation avec les villes membres du SIVU extension de la Gendarmerie et les forces de l'ordre est en cours pour dresser un plan de déploiement sur le territoire intercommunal et lancer des opérations d'équipements en cohérence avec les besoins repérés par les services compétents.

d. Des chantiers 2021 en faveur du service et du cadre de vie.

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2021 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques.

De même, le budget 2021 prévoira le financement du nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle et réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe.

Il prévoit en outre le lancement du PPIM éclairage public, de la vidéosurveillance, la construction du verger. Les Allennois seront associés à tous ces chantiers via l'atelier d'initiatives citoyennes.

e. Une offre sociale accrue à travers un budget communal alloué au CCAS revu à la hausse : (+50%)

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maintenir et adapter l'offre d'aides aux plus démunis dans un contexte sanitaire économique inédit (épicerie solidaire, aide financière et alimentaire)
- Lutter contre l'isolement (Convention Départementale ouvrant la vigilance aux personnes en situation de Handicap...)
- Mobiliser de nouveaux moyens d'accompagnement à la mobilité notamment envers la jeunesse (bourse au permis de conduire, prise en charge des frais de transports pour les collégiens et les lycéens...)
- Mise en place d'un Relais d'Assistants Maternelles et recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants pour un maillage et un partenariat communal efficaces avec les assistantes maternelles agréées du territoire.
- Concrétiser les efforts dans l'accueil petite enfance en proposant un bâtiment totalement neuf pour accueillir dans des conditions optimales une dizaine d'enfants en bas âge.
- Maintenir l'offre de service auprès des seniors : aide aux courses, fichier personnes vulnérables, colis, banquets et sorties sous-couvert des conditions sanitaires.

f. Un Plan pluriannuel d'investissements et de maintenance pour la modernisation, l'entretien durable du patrimoine communal et des équipements de proximité.

Le budget d'investissement s'équilibrera à **2 358 980,17€** cette année.

La mise en œuvre de ce PPIM répond au besoin de la collectivité de maîtriser (notamment en lissant dans le temps) l'ensemble de ses dépenses d'investissement et de maintenance dans un calendrier compatible avec ses capacités d'investissement qui s'accommoderont de moins en moins, de phénomènes d'à-coups trop accentués et/ou non programmés.

L'objectif de ce PPIM est de maintenir le patrimoine municipal et donc de garantir ainsi l'exercice du service public dans le temps et dans de bonnes conditions.

L'enveloppe 2021 de ce PPIM s'élèvera à un peu plus de **1 451 140€ et 686 350,90€ de restes à réaliser** en investissement.

PPIM Ecole Maternelle + Restaurant Scolaire : 1 538 866,92€

Comme chaque année, le Conseil des Ecoles sera informé préalablement afin d'émettre un avis sur les prévisions de travaux dans les établissements scolaires.

En 2021, l'essentiel des efforts se feront sur le projet du nouveau restaurant scolaire.

La maintenance du matériel de restauration scolaire ainsi que des aires de jeux situées dans les cours d'écoles seront également prévues. Enfin, une enveloppe d'urgence sera réservée aux traitements des situations imprévues de type sinistre, casse, ou vandalisme.

PPIM Ecole Élémentaire : 2 470€

Il s'agit de la poursuite des investissements pour l'achat des équipements numériques.

PPIM Petite Enfance 214 002,73€ euros pour le RAM + Micro-crèche

Celui-ci est consacré aux restes à réaliser du **projet de rénovation et d'extension du centre Social en RAM municipal + Micro-crèche privée.**

PPIM Sport : 11 350 euros, équipements de la Salle Sicot-Coulon

Le PPI « sport » a pour finalité de poursuivre la modernisation de nos équipements et améliorer l'accueil des sportifs, des spectateurs et des supporters.

En 2021, ce PPI est essentiellement consacré au renouvellement de certains équipements de la salle de gymnastique. Le projet de nouveau restaurant scolaire mobilisant une grande part des crédits de cette année, les provisions pour la réfection du stade Léo Lagrange reprendront cours à partir de 2022

PPIM Voirie-Espaces Publics : 179 861,83 euros

Cette année, la Ville mobilise une enveloppe de 179 861,83€ pour accompagner l'aménagement des espaces verts, des espaces de loisirs, la sécurisation et l'éclairage des espaces publics. En détails :

- Les espaces verts : 17 000€
- Matériel de voirie : 8 861,83€
- Illuminations de Noël : 9 000€
- Eclairage Public : 30 000€
- Restes à Réaliser de la rue de Verdun : 115 000€

PPIM Extension et maintenance du Cimetière : 50 560€

Ce plan sera consacré aux travaux de sécurité et d'accessibilité, mais aussi d'extension et d'embellissement du cimetière, réfection du mat de pavage.

□ PPIM Prévention et sécurité : 9 338,17€

La Ville fait de la **vidéo-protection** un outil pour lutter contre la délinquance. Un nouvel équipement sera posé en 2021 après avoir défini en lien avec les membres du SIVU et la Gendarmerie un plan d'actions global sur le territoire Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin, Don et Provin. Ce PPIM s'étalera sur 3 ou 4 ans.

En tous les cas, l'association des habitants et la démocratie participative via les conseils citoyens seront au cœur de la mise en place de ce projet.

□ PPIM jeunesse : 600 €

Ce PPI se poursuit durant le mandat afin de développer l'équipement de notre service à la jeunesse.

□ PPIM Maintenance et maintien des ERP communaux et des immeubles de rapport : 91 481,25€

Cette enveloppe est notamment destinée à prendre en charge les travaux dans les biens suivants : Mairie, réaménagement Hangar Technique, les restes à réaliser du chauffage de l'Eglise.

□ PPIM Matériel informatique : 3 010€

Cette enveloppe est destinée à remplacer le matériel informatique devenu obsolète.

□ PPIM Matériel Services techniques : 35 950€

Acquisition de matériel pour mener à bien les missions confiées en régie notamment l'entretien du terrain stabilisé et les voyettes communales pour plus de 25 000€.

D. Conclusion :

En 2021, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à poursuivre les actions déjà engagées pour répondre aux attentes des habitants, à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements et à lancer le renouveau de la restauration scolaire, de l'école et de la garderie maternelles.

Les perspectives pour le début de l'année 2021 s'inscrivent, en revanche, résolument dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux priorités dégagées notamment par la crise sanitaire.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans le présent rapport confirment par ailleurs la bonne santé financière de la commune au regard des communes de la même strate.

Enfin, ne souhaitant pas stopper la mutation de la Ville face à la morosité économique et sanitaire, la municipalité poursuit sa stratégie d'investissements et d'équipements à destination des plus jeunes avec le lancement du restaurant scolaire. Celui-ci sera également mobilisé pour l'organisation des traditionnels banquets des aînés.

Le présent rapport préfigure donc un budget qui soutiendra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allennois.

Madame DORCHIES-BRILLON : « Si je comprends bien nous rentrons dans la phase de DOB hein ? on est bien d'accord, donc le Débat d'Orientations Budgétaires qui doit être effectué dans les 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif ? là c'est la phase DOB on est d'accord ? »

Monsieur le Maire : « Oui, je présente le rapport d'orientations et on en discute »

Madame DORCHIES-BRILLON : « D'accord comme on en a parlé en commission, je préférerais être sûre que nous étions bien dans la phase DOB. On en parle point par point où vous souhaitez une réponse... ? »

Monsieur le Maire : « Point par point »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Sur le contexte, la page 2, c'est une observation, il est indiqué que le ROB est marqué par le contexte sanitaire tendu et inédit. Encore une fois c'est facile de mettre tout sur le dos du COVID quand cela vous arrange alors que depuis mars 2020, nous réitérons notre demande, nous aimerions savoir ce qui a été fait pour les concitoyens, les actions et leurs coûts. Parce que jusque-là, il y a un moment en commission vous avez parlé d'un budget de 100 000 euros mais on ne sait pas comment ça se détaille, on ne sait pas comment ça a été fait. Page 3 : les dépenses liées à la COVID 19 n'ont pas gommé totalement les économies liées au fonctionnement haché des actions municipales. Pouvez-vous être un peu plus précis avec des données chiffrées ? Je ne comprends pas bien ce que ça veut dire et on aimerait des données chiffrées là-dessus. Pages 6, 7 et 8, concernant l'endettement de la commune. Alors là c'est pareil hein, on fait dire aux chiffres un peu ce que l'on veut et encore plus aux diagrammes sans légende. Le diagramme page 7, il faut se lever de bonne heure pour comprendre ce qu'il veut dire quand il n'y a pas de légende. Mais bon je l'ai compris et il n'y a pas de souci ».

Monsieur le Maire : « J'ai pas compris : il n'y a pas de légende mais vous avez compris ? Ah ben alors c'est bien ! »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Vous trouvez ça normal vous de présenter un ROB avec un diagramme sans légende ? »

Monsieur le Maire : « Ben pour moi c'est tellement explicite... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Posez la question allez-y, posez la question, Pour la présentation de l'endettement... »

Monsieur le Maire : « C'est juste une remarque donc ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Oui c'est juste une remarque. On est allé regarder comment étaient présentées les choses l'année dernière, année où vous vouliez passer votre budget en force avant les élections municipales... »

Monsieur le Maire : « Excusez-moi je vais demander aussi des explications, ça veut dire quoi en force ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « En force parce que vous vous êtes précipité dans... »

Monsieur le Maire : « J'ai utilisé le 49.3, c'est ça que ça veut dire ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « En force ça veut dire que vous vous êtes dépêchés d'adopter votre budget, alors que vous auriez pu attendre les élections municipales ce que vous saviez très bien, ce que font la plupart des mairies... »

Monsieur le Maire : « Eh bien j'ai pu comprendre que la Région a voté le budget de 4 milliards et des pour le plan de relance et pareil on l'a critiqué parce qu'il aurait pu attendre aussi trois mois, voilà »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Bon monsieur le Maire on peut en revenir à nos moutons ? »

Monsieur le Maire : « Oui oui mais il n'y a pas de raison qu'on me reproche des choses qui existent ailleurs vous comprenez ce que je veux dire, voilà tout simplement. C'est pas une anomalie c'est ce que je veux dire voilà ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « L'année dernière en page 8 du ROB 2020, vous aviez indiqué, éléments prospectifs : à minima sur la période 2020-2024, l'objectif sera de ne pas contracter d'emprunt. Eléments comparatifs : vous aviez dit le poids de la dette par habitant atteint 448,01€ en 2020 (hors reprise dette CCHD sinon 571,56€). Cette année et sans doute pour que le nouvel emprunt n'apparaisse aussi clairement aux yeux des Allennois vous n'avez pas fait figurer le poids de la dette de la CCHD. Cette reprise par la MEL sera remboursée par les communes de l'ex-CCHD au travers de l'attribution communautaire mais reste néanmoins une dette supportée par chaque Allennois. Aussi, une présentation de votre part en incluant cette dette aurait été plus juste. Nous aurions pu lire encours de la dette 2021 incluant la dette de la CCHD 2 046 416,69 € + 434 544€ qui est la dette de la CCHD, on arriverait à un montant 2 480 960,69€ divisé par 3520, ça faisait 704,82€. Je ne dis pas que vous étiez dans l'obligation mais quelque chose de plus clair pour les Allennois aurait été de dire qu'on arrivait à un endettement par habitant de 704,82€ et on était là bien au-dessus des communes de la même strate qui atteignait comme vous le dites et je reprends vos statistiques en 2018 594€ par habitant. Je trouve que c'est un peu plus difficile à dire aux Allennois c'est certain mais pour moi c'est plus courageux de donner une vision très précise de l'endettement. »

Monsieur le Maire : « Mais c'est faux de dire ça ce n'est pas une dette de la commune, c'est pas un emprunt que la commune a contracté. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Ça reste une dette ! »

Monsieur le Maire : « Mais non ! »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Alors expliquez nous pourquoi l'année dernière vous l'avez fait figurer dans votre budget, dans votre ROB »

Monsieur VANSPEYBROECK : « En fait tout simplement parce que l'année dernière au moment où on vote le budget, on n'avait pas encore arrêté avec la MEL les détails de la dette. Si on devait répondre directement de cette dette auprès des établissements bancaires ou si la MEL s'en chargeait pour nous et que la quote-part était enlevée de l'attribution de compensation. La réponse aujourd'hui on l'a. Donc aujourd'hui quand vous échangez avec n'importe quelle trésorerie ou autre, cette dette n'existe pas. En fait elle n'existe pas à proprement parlé elle ne peut pas être comptée en endettement, elle est comptée en dotation grevée. Ceci étant dit, je me permets juste parce que j'ai un peu travaillé sur le dossier même si les diagrammes ne sont pas terribles etc... ce n'était pas voulu pour cacher puisqu'on le précise deux fois, c'est purement administratif et pas pour voiler l'image au niveau des habitants, on ne s'en cache pas puisque vous le retrouvez deux fois. »

Monsieur le Maire : « Quand j'ai passé le budget en force, c'était avant la fusion, je vous le rappelle quand même »

Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est quand même quelque chose qui va être communiqué aux Allennois. »

Monsieur le Maire : « mais bien sûr, je pense que tout le monde va le lire ! »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je pense qu'il faudrait simplifier les choses en tous cas, ce que je veux dire c'est quand même une reprise de la dette par la MEL mais ça sera remboursé par les communes de l'ex CCHD, donc c'est quand bien une dette de la commune ».

Monsieur le Maire : « Mais je ne peux pas le mettre dans notre tableau, c'est pas une dette contractée par la commune ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « J'ai pas dit ça, j'ai pas dit que vous étiez dans l'obligation mais je trouve ... »

Monsieur le Maire : « Eh ben si je ne suis pas dans l'obligation, je ne le fais pas voilà. C'est expliqué par deux fois dans le ROB. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Notre observation est de dire qu'il aurait beaucoup plus transparent de mettre l'intégralité des éléments en faisant apparaître un endettement avec cette dette qui reste une dette de 704 et là on aurait été bien au-dessus d'une strate »

Monsieur le Maire : « Très bien donc c'est votre point de vue, c'est très bien c'est une remarque ok »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Alors ensuite, concernant l'autofinancement page 8, donc on observe que la capacité d'autofinancement de la commune est de 300 000€. C'est un montant très faible au regard des projets qui sont promis parce que je pense qu'il faut pas être devin pour comprendre qu'en dehors de l'excédent de fonctionnement reporté qui est à (page 8) 450 000 euros. Pour faire simple ça va être une partie des économies de fonctionnement qui vont être réalisées en 2020 et quelques autres rentrées d'investissement qui vont être réalisées, il va bien falloir avoir recours et rester dans l'emprunt pour boucler le budget d'investissement. Donc, nous pensons qu'avec le temps il y a un réel danger sur la capacité d'investissement qui sera de plus en plus faible car les dépenses de fonctionnement vont augmenter rapidement et elles seront de moins en moins compensées par les recettes. »

Monsieur le Maire : « Très bien, alors encore une fois c'est une vue de votre esprit, c'est bien. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Alors concernant la masse salariale, page 9. Il est précisé un niveau d'augmentation de 236 073€, ça paraît important mais on n'a pas d'indication précise. En fait, ça aurait quand même été intéressant de connaître la charge du personnel, la charge de la masse salariale avec son évolution sur les 5 dernières années, les variations auraient quand même été intéressantes à connaître, on aurait bien aimé connaître la répartition exacte par catégorie pour les contractuels permanents, les non permanents etc... On a vu aussi qu'on indiquait bien les ETP mais qu'est-ce que ça représente en heures rémunérées, quel est l'âge moyen car cette notion d'âge moyen est quand même très importante parce que imaginez, imaginez que l'on est sur un âge moyen à 55 ans, ça voudra dire qu'on aura beaucoup de renouvellement dans les années à venir et ça je pense qu'on aimerait bien avoir ces éléments là aussi. On n'a pas trop de précisions sur l'augmentation parce qu'on dit 236 000 €, impact COVID moi je pose la question est-ce qu'on peut avoir un peu plus de précisions sur cette augmentation encore une fois. Page 11, les jeunes parmi les priorités, il est indiqué la Ville poursuit la mise en œuvre des classes de neige portées jusqu'alors par la CCHD. Sauf erreur, ou alors j'ai une mauvaise connaissance du sujet et vous allez me le dire mais les classes de neige, elles ont été mises en place par monsieur MAS au début des années 80. Elles ont été reprises en compétence, obligatoire, je crois par la CCHD au début des années 2000, pour permettre de faire des économies d'échelle et intégrer une commune comme Annoeullin. Avec un séjour qui est passé de 3 semaines sauf erreur à 10 jours, puis à une semaine hein ? Mais c'est bien toujours un séjour qui a été payé par la commune au travers du transfert de charges. Donc quand on dit que la CCHD, enfin que maintenant c'est la commune qui va porter ça je ne comprends pas bien. Parce que la CCHD portait administrativement la gestion des classes de neige mais pas financièrement. »

Monsieur le Maire : « Mais donc en fait ce qui s'applique à la classe de neige c'est à tout le reste donc. La CCHD n'a servi à rien... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Non elle gère administrativement mais on avait bien un transfert de charge donc financièrement je comprends pas ». »

Monsieur le Maire : « Humm, mais on aurait pu récupérer la compétence classe de neige et ne plus les organiser hein ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Non mais ce que je veux dire c'est la manière dont les choses sont libellées : la Ville poursuit la gestion des classes de neige portées jusqu'alors par la CCHD, ça ne va pas administrativement mais pas financièrement, enfin il faut quand même faire attention à ce qu'on dit. On ne peut pas utiliser des mots comme ça alors que ce n'est pas vrai. »

Monsieur le Maire : « Mais si, et vous croyez que le transfert de charges quand la CCHD a pris ça c'était le même qu'aujourd'hui ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je dis pas ça, je dis que quand on dit que la Ville va porter maintenant quelque chose financièrement alors qu'elle... »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre de la reprise des espaces verts, je suis obligé de tondre, mais les classes de neige j'aurais pu arrêter mais... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Mais je vous dis que c'est la manière dont les choses sont libellées, on ne peut pas dire que la Ville n'avait jamais supporté financièrement ce n'est pas le cas ». »

Monsieur le Maire : « je ne sais pas mais on est en train de... Bon ben donc c'est une remarque, bon c'est très bien, je pense que j'ai répondu au reste donc au fur et à mesure ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je passe la parole à monsieur LECLERCQ, je ne sais pas j'ai posé des questions j'attends des précisions sur notamment la masse salariale euh... »

Monsieur le Maire : « euh non non non c'est très bien on vous écoute ! Y a pas de souci. Maintenant quand je dis qu'on reprend les classes de neige, c'est vrai on reprend les classes de neige. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est pas indiqué comme ça. »

Monsieur le Maire : « Enfin bref, on va arrêter de faire de la dialectique, autre chose sans doute ? Allez-y allez »

Monsieur LECLERCQ : « Merci pour cette présentation monsieur le Maire, moi j'ai quelques remarques, euh vous me direz, qui ne changent pas fondamentalement le sujet, c'est très bien les impôts n'augmenteront pour la 16^{ème} année. Vous oubliez de dire qu'en 2003, ils ont augmenté de manière exponentielle et que normalement au bout de 5 ans ça devait revenir à la normale... »

Monsieur DAL MORO : « En quelle année ? »

Monsieur VERSMESSEN : « Ben il y a 17 ans... »

Monsieur le Maire : « Excusez-moi mais en 2003 je n'étais pas Maire ! »

Monsieur LECLERCQ : « Monsieur le Maire, il y avait 5 ans 2003-2008, vous n'étiez pas le Maire mais le taux avait été majoré pour rattraper le retard, vous n'étiez pas le Maire. Alors pas après, juste une remarque, j'avais soulevé le problème sur un premier conseil municipal sur la renégociation des prêts, je ne sais pas, il n'y en avait encore en suspens, je ne sais pas si vous les avez renégociés tous ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Non »

Monsieur LECLERCQ : « Juste pour mémoire, il y avait une opération de 250 kilos qui était à 5,40% qui mériterait quand même d'être regardée. Je pense que je vous avais soulevé ce point -là. Et après il y avait une autre opération pour 583 kilos, je vous parle en kilos puisque vous me parlez de CLECT et de machins, »

Monsieur le Maire : « Oui, oui, on finira par s'habituer ! »

Monsieur LECLERCQ : « qui a été empruntée à 6,22%, on est dans la fin, on est certainement sur la période résiduelle puisqu'il reste jusque septembre dessus, donc il y a peut-être matière à regarder »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez me rappeler le premier s'il vous plaît ? »

Monsieur LECLERCQ : « 250 000€ à 5,40% et 583000€ à 6,22%. Autre remarque, dans les présentations qui sont faites, j'aurais besoin d'un petit éclairage, la Maison Médicale quand vous dites on a fait un prêt de 450 000€ bon c'est bien. On rembourse tous les mois euh les ans, 19,9 kilos et on a une recette de 40. Il y a une chose quand même c'est que ça n'a pas coûté que 450. Quand on regarde l'opération 122 dans le budget en corporelle, elle est montée à 1 121 kilos. Donc si on compare dans un même souci de transparence ce n'est plus tout à fait le même montant. Parce que là on serait dans un remboursement à 54 kilos par rapport à une recette de 40. »

Monsieur le Maire : « C'est une réflexion, très bien mais je rappelle quand même qu'il y a la PMI qui est mise gracieusement à la disposition du Département et le local archives... »

Monsieur LECLERCQ : « Je ne peux que vous inviter à revoir la formulation de votre phrase. »

Monsieur le Maire : « Le prêt ne concerne que la partie en location ».

Monsieur LECLERCQ : « D'accord monsieur le Maire alors je vous invite à changer la formulation de votre libellé »

Monsieur le Maire : « Non »

Monsieur LECLERCQ : « Euh je reviens sur un truc qui m'a interpellé sur la rue de Verdun, l'ancien PPIM pour 115 kilos, c'est quoi ? »

Monsieur le Maire : « On est tombé en plein confinement, il y a des travaux qui ont été retardés, des finitions de faites et toutes les factures n'ont pas été honorées à la date d'aujourd'hui. Elles vont l'être et donc les restes à réaliser je ne vais pas les garder, je vais les verser aux entreprises qui ont travaillé quand même. Ce ne sont pas des travaux supplémentaires ».

Monsieur LECLERCQ : « ce ne sont pas des restes à réaliser c'est des factures à payer »

Monsieur VERSMESSEN : « Ça s'appelle des restes à réaliser »

Monsieur le Maire : « Ça s'appelle comme ça, excusez-moi mais vulgairement on appelle ça RAR, c'est tout c'est comme ça »

Monsieur LECLERCQ : « Excusez-moi je ne suis qu'un modeste concitoyen »

Monsieur le Maire : « On mettra maintenant factures impayées, je ne sais pas, on cherchera un nouveau truc »

Monsieur LECLERCQ : « Monsieur le Maire, je ne suis qu'un modeste contribuable dans la Ville... »

Monsieur le Maire : « Modeste ? Modeste ? Pas tant que ça quand même ! »

Monsieur LECLERCQ : « Il y a un truc que je n'ai pas compris là, le stade, la rénovation du stade les 75 kilos, vous l'aviez déjà mis l'année dernière »

Monsieur le Maire : « C'est bien expliqué là »

Monsieur LECLERCQ : « Vous dites que vous le reportez, en fait, ils sont passés où ces sous là ? »

Monsieur le Maire : « ils sont restés dans le budget, je ne suis pas parti avec en vacances. Ils sont restés dans le budget »

Monsieur LECLERCQ : « Donc c'est pareil pour le reste alors, le cimetière et ainsi de suite... »

Monsieur le Maire : « le cimetière on va réaliser l'extension, l'achat est programmé, et puis une fois que l'achat est fait c'est l'aménagement, la clôture, aménagement d'une allée dès que la commune sera propriétaire de la partie extension ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « Ce qu'on voudrait savoir précisément, c'est que dans le DOB de l'année dernière, 75000€ avaient été provisionnés pour le stade Léo Lagrange, on ne les retrouve plus là, on trouve un montant de 13000€ »

Monsieur le Maire : « C'est resté dans le pot commun et c'est dispatché aujourd'hui... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Donc on a laissé tomber ce projet de... »

Monsieur le Maire : « je ne laisse pas tomber, c'est écrit noir sur blanc, c'est reporté l'année prochaine et j'ai bien dit aux représentants du club de foot que après la construction du restaurant scolaire ce sera le grand chantier du mandat ».

Madame DORCHIES-BRILLON : « Donc les 75 000€, c'est perdu »

Madame AMUSAN : « Mais c'est resté dans le budget les 75 000€ »

Madame DORCHIES-BRILLON : « on provisionne des choses, on promet des choses et l'année suivante... »

Monsieur le Maire : « On fait certainement une exception ici à Allennes-les-Marais »

Monsieur LECLERCQ : « Dernière petite remarque, je suis content de lire que vous vous engagez sur l'Agenda 21, j'ose espérer que la future construction de restaurant scolaire répondra donc à cet Agenda 21 et donc notamment à la RT 2020 »

Monsieur le Maire : « Evidemment ».

Monsieur LECLERCQ : « Comme la RAM répond à l'attente de la RT 2018 »

Monsieur le Maire : « C'était la RT 2012 oui, pas 2018, il n'y a pas eu de RT 2018, un particulier peut peut-être faire ce qu'il veut pas une collectivité, ensuite ? »

Monsieur LECLERCQ : « Juste, en fait le restaurant scolaire on en est où la maintenant ? C'est quoi le montant exactement ? On était à 1 520 000 on est passé à 1 538 000, puis à 1 596 000, on atterrit où ? C'est quoi l'atterrissage ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui le chiffre c'est celui qui est inscrit là-dedans sous réserve de situation inconnue à ce jour ».

Monsieur LECLERCQ : « Donc c'est ? »

Monsieur le Maire : « Il va être sur deux exercices budgétaires mais je ne le retrouve plus 1 538 000 c'est ce qu'on met pour cette année 2021. Et le reste sera sur 2022 puisque la construction va s'étaler sur 2 ans. On commence les travaux en septembre 2021 pour espérer une ouverture en septembre 2022 donc il y aura forcément des factures à payer en 2022. On va pas tout payer tout de suite donc il y aura des restes à réaliser en 2022 ».

Monsieur LECLERCQ : « Merci ».

Monsieur le Maire : « De rien ensuite ? »

Monsieur MINNENS : « Monsieur le Maire à deux reprises vous évoquez la sécurité. C'est une question majeure qui était dans notre programme et une préoccupation quotidienne des Allennois. Vous citez à nouveau la vidéoprotection, vous indiquez également vouloir impliquer les conseils citoyens. Qu'entendez-vous par là alors que la commission sécurité promise n'est toujours pas en place. De plus, la sécurité inclut également les problèmes de circulation et vous n'en parlez pas. Enfin, un budget de moins de 10 000€ nous semble faible pour traiter le problème de la délinquance dans sa globalité ».

Monsieur le Maire : « On va arrêter de parler de délinquance énorme sur la commune. Dernières informations, on restera sur un projet global dans la mesure où la Gendarmerie nous servira de cohérence sur le territoire de l'ex-CCHD plus DON. Le SIVU ne prendra pas en charge quoi que ce soit et donc chaque commune va et c'est depuis peu (on avait une réunion aujourd'hui qui a été annulée pour un fait que je n'ai pas à citer, elle sera reportée) mais l'officialisation de cette décision c'était ce soir. Donc je ne vais pas en parler avant parce que je n'ai pas d'information à donner. Donc on commencera comme on l'a dit à équiper et c'est pour ça qu'il y a une somme de 10 000€ qui équipera le rond-point en direction de Gondécourt puisque l'on sait que par là, il n'y a plus rien. Wavrin est équipé, Annoeullin est équipé, et surtout Provin. Donc le début, ce sera l'équipement qui sera posé là-bas au rond-point. Puisque maintenant on sait que ce ne sera pas le SIVU qui sera maître d'œuvre donc on va y aller tout seul. Et on pourra faire les demandes de subvention à la MEL. Information toute récente. Quant à la circulation, le plan de circulation a été demandé à la MEL et on va travailler dessus si la MEL est d'accord. Réunion, il y a deux semaines je crois et on n'a toujours pas eu la réponse du Vice-Président concerné. Qu'est-ce que vous voulez que je dise de plus moi ?

Madame DORCHIES-BRILLON : « On va s'habituer aux réponses hein ! »

Monsieur le Maire : « Tous les quinze jours, il faudrait que je fasse un état de situation, que je réalise tout le programme des 6 ans sur une année, c'est très bien. Laissez-nous travailler. Ensuite ? »

Monsieur STACHOWICZ : « Page 13, vous indiquez un budget communal alloué au CCAS revu à la hausse. Il serait bien d'apporter une précision supplémentaire, c'est-à-dire le chiffre de cette hausse. 50% de quoi ? »

Monsieur le Maire : « On verse annuellement 30 000€ au CCAS donc 15 000€ pour 50% donc ça fera 45 000€ pour mettre en œuvre les nouveaux services »

Monsieur STACHOWICZ : « Merci de cette précision pour les Allennois ».

Madame BOUSSEMART : « Monsieur le Maire si je puis me permettre, je suis quand même assez surprise de votre réaction sur le mot délinquance par rapport à la remarque de monsieur MINNENS. On reprend simplement le terme indiqué sur votre document, vous indiquez « la vidéoprotection, un outil pour lutter contre la délinquance ». Nous reprenons juste le terme que vous utilisez c'est tout. Je tiens à le préciser. »

Monsieur le Maire : « Très bien, je voulais simplement préciser qu'il n'y a pas plus de délinquance ici qu'ailleurs. Et certains propos sont démesurés. »

Monsieur LECLERCQ : « Mais il y en a et la tendance elle n'est pas, malheureusement, on constate que même si on n'a pas trop à se plaindre actuellement sur la commune, on sait tous autour de cette table que la tendance généralisée est à avoir plus de délinquance. C'est tout. Il ne faut pas attendre les événements pour être en réaction, on peut les anticiper ».

Madame AMUSAN : « Ce serait bien d'avoir les chiffres sur plusieurs années ».

Monsieur LECLERCQ : « Madame sauf à ce que vous lisiez dans le marc de café, ce que je peux supposer mais vous ne savez pas où en est. Quand on regarde la télé, on écoute la radio...

Monsieur le Maire : « Bon monsieur LECLERCQ, on n'a pas l'habitude de faire des pronostics en regardant dans le marc de café pas plus Julie que moi. Le programme de vidéosurveillance est en route. Ce n'est pas non plus la panacée mais on est décidé à le faire point. Et on ne va pas tout mettre d'un coup. C'est bien expliqué là-dessus qu'on va le faire sur plusieurs années. Comme d'autres communes d'ailleurs, on n'est pas atypique à Allennes-les-Marais. Je tiens quand même à rajouter que dans les communes qui ont ce dispositif : Police Municipale importante, Vidéoprotection, éventuellement voisins vigilants, force est de constater que la présence de la Gendarmerie est en net recul. Puisqu'il y a des dispositifs qui remplacent. On mettra cela en œuvre tout doucement et on verra bien comment tout le monde se comporte. Encore une fois le mandat dure, vous m'avez dit l'autre jour que à 300 jours, je n'avais pas fait un dixième. Ben aujourd'hui nous sommes à 280 jours puisque la municipalité a été installée ici-même le 26 mai. Donc comptez comme vous voulez ça ne fait pas 300 jours que je suis installé dans le nouveau mandat. J'en ai pas l'intention sinon on va emprunter 10 millions d'euros avec votre accord, comme ça on aura 6 années de budget d'investissement et on pourra tout lancer tout de suite, voilà ! ».

Monsieur STACHOWICZ : « on souhaite aussi, les 75 000€ pour le stade, il vous faut trois ans pour provisionner cette somme ? Les 75 000 euros que vous aviez en 2020 ? »

Monsieur le Maire : « Je vais le répéter combien de fois ? J'ai déjà répondu ! Il me semble non ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est provisionné en 2020 et il vous faut 3 ans pour réaliser ce que vous avez provisionné en 2020 c'est ça ? Schématiquement ? »

Monsieur le Maire : « Je ne vois pas le raisonnement, l'argent, il est pas perdu ».

Madame DORCHIES BRILLON : « Bien sûr qu'il est pas perdu mais c'est des promesses, c'est des projets, vous faites des promesses à des habitants ».

Monsieur le Maire : « Comme vous, vous en avez fait madame DORCHIES. Il y a un moment, faut arrêter le délire ! »

Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est pas nous c'est pas notre argent on est d'accord ! »

Monsieur le Maire : « Eh ben oui, il n'est pas perdu cet argent, il a servi à d'autres projets et en 2022, on remettra de l'argent pour le stade en fonction de nos possibilités financières. Et je me suis engagé auprès des représentants du club de foot à ce que le traitement du stade pas que le terrain en herbe soit réalisé au cours du mandat qui dure jusqu'en 2026. »

Monsieur DAL MORO : « Et il sera fait après la cantine, vous pouvez l'écrire »

Monsieur le Maire : « Pas d'autres questions ? Je lève la séance ».

7 – Questions diverses

Monsieur LECLERCQ : « Moi je serais curieux d'avoir accès au bilan social »

Monsieur VERSMESSEN : « on l'a envoyé ! »

Monsieur LECLERCQ : « Je ne l'ai pas, vous direz quand est-ce que vous me l'avez adressé. Je me souviens de la remarque de monsieur le DGS : « le bilan social fort heureusement on n'est pas assujetti à le faire »

Monsieur VERSMESSEN : « Mais il a été présenté avec le nombre cadre A de cadre B... »

Monsieur VANSPEYBROECK : « Je n'ai pas dit fort heureusement... »

Monsieur LECLERCQ : « monsieur VERSMESSEN, vous avez présenté le nombre cadre A de cadre B... mais ça n'est pas un bilan social. Je vais vous ramener une trame, ça ne s'arrête pas à ça. »

Monsieur VANSPEYBROECK : « c'est la mouture du centre de gestion, monsieur LECLERCQ, j'ai fait exactement ce que demandait le centre de gestion après donnez moi une mouture, je suis fatigué monsieur LECLERCQ d'entendre ces choses-là. Mais le bilan social est fait, je l'ai fait, je suis dans les règles avec le centre de gestion ».

Monsieur LECLERCQ : « Monsieur le DGS, puisque vous prenez la parole... »

Monsieur VANSPEYBROECK : « Je prends la parole parce que vous avez dit « Monsieur le DGS a dit fort heureusement je ne suis pas assujetti à faire un bilan social », je n'ai jamais dit fort heureusement je ne suis pas assujetti à faire un bilan social ou alors on aurait changé ma personne... »

Monsieur le Maire : « Le bilan social, il faut qu'on l'envoie au centre de gestion qui est notre autorité en la matière n'est-ce pas et pour l'instant, lui ne se plaint pas... »

Monsieur LECLERCQ : « Dans un bilan social par exemple, on voit la gestion prévisionnelle des emplois... »

Monsieur le Maire : « Eh ben on voit, c'est bon, c'est bon »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Il y a les âges aussi... »

Monsieur le Maire : « Il faut le nom du capitaine. Quand est-ce qu'il va partir en retraite... »

Monsieur LECLERCQ : « Eh ben oui monsieur... »

Monsieur le Maire : « Vous savez sans doute mieux que quiconque sans doute comment gérer une commune ça c'est une évidence, la modestie ne vous étouffe pas. De toutes façons, c'est off puisque j'avais clos la séance... et n'oubliez pas de rentrer votre attestation pour rentrer chez vous ».

Fin de séance à 20h41.

Le Maire,
G.MAYOR



